

AinCerdon Mag'

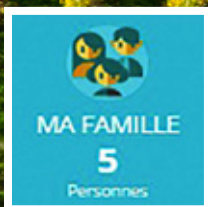
Le magazine de
l'intercommunalité

N° 7. déc. 2020



p.4

Conseil communautaire



p.6 à 7

Logiciel iNoé



p.16 à 17

Environnement-déchèteries



ÉDITO

Par Thierry DUPUIS

Président de la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon

Le début de cette nouvelle mandature est bien chaotique.

Après avoir été élu en mars, ou en juin dans les communes pour lesquelles un second tour était nécessaire, le Conseil Communautaire n'a pu s'installer qu'en juillet... juste avant les vacances.

Les premières séances de rentrée n'ont pas été des plus exaltantes, elles ont été consacrées à beaucoup de nominations dans les organismes extérieurs et au rattrapage de certaines décisions.

Ce qui nous manque... c'est la fin de la séance, ce moment informel de convivialité où l'on peut échanger sur les sujets les plus variés, faire mieux connaissance avec les nouveaux élus, se trouver des affinités et des points communs, tout ce qui rend tellement plus facile le travail en commun. Heureusement pour nous, nous ne sommes que trente-sept et nous arriverons petit à petit à mieux nous connaître.

Autant dire qu'avec deux confinements par-dessus le marché, l'année 2020 ne sera pas la plus active et la plus heureuse.

Pour autant le projet de territoire, bâti lors du précédent mandat, dessine ses contours opérationnels. Je ne reviens pas sur la Zone Écosphère que vous voyez pousser et sur laquelle nous vous convierons à une rencontre au printemps.

Nous avons pu reprendre le travail avec nos partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, sur le projet coopératif avec les familles. Sur la base d'un diagnostic qui liste nos atouts et nos faiblesses, nous avons à imaginer, construire et faire vivre un espace de vie commun. Le parti pris fort de notre Communauté de Communes, c'est bien sûr de le faire pour vous, citoyens, mais surtout AVEC vous.

C'est pourquoi, nous sommes très heureux d'avoir eu la bonne surprise de voir des habitants répondre à notre appel du 9 octobre pour s'inscrire concrètement dans des groupes de travail qui doivent faire des propositions opérationnelles et adaptées à notre territoire sur différents sujets de notre vie quotidienne : mobilité, maintien à domicile, santé des jeunes, prévention des conduites à risques, accès aux services, etc.

Le « nouveau » confinement est venu perturber la tenue de la première réunion, mais comme nous avons choisi de constituer de petits groupes de travail pour être agiles et rapides, nous aurons davantage de facilité à reprendre le travail tout en étant précautionneux.

Préserver et protéger ce qui doit l'être et améliorer la capacité de notre vallée à nous faire vivre durablement ensemble et heureux, c'est notre objectif commun.

Les circonstances sont dures, mais c'est un stimulant pour nous pousser à coopérer davantage. Ce pari commun est passionnant, nous devons le réussir et nous y parviendrons ensemble.

SOMMAIRE

- Conseil communautaire | p.4-5
- Développement économique - urbanisme | p.12-13
- Logiciel INOE | p.6-7
- Tourisme - développement touristique | p.14-15
- Enfance | p.8-9
- Environnement - Déchèteries | p.16-17
- Portage des repas- Habitat | p.10-11
- Infos pratiques | p.18-19



Édité par la communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon. Tirage de 7 800 ex.

Siège social : Place de l'Hôtel de Ville - 01640 Jujurieux | Tél. 04 74 37 13 32 | accueil@ain-cerdon.fr

Réalisation Baltik.fr - Crédits photos : Jean-François BASSET - Guillaume MARECHAL - Cynthia NOUVEAU - Laurent VERA - Delphine Delamain - DR

Toutes les informations
de la communauté
de communes sur :

ain-cerdon.fr



Retrouvez nous sur
Facebook



Accessible
sur tous supports :
ordinateur, mobile
et tablette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a pu enfin s'installer le 16 juillet 2020. C'est l'organe chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité correspondant aux missions qui lui ont été transférées. Il est élu pour six années. Il se réunit en général une fois par mois. Chaque commune y est représentée par un ou plusieurs conseillers municipaux issus d'une ou plusieurs listes.

14 communes

14 590 habitants

92 commerces et services de proximité

72 professionnels de santé

3 487 emplois

1 654 entreprises

Données extraites d'Ithéa.



Conseil communautaire du 10 décembre 2020

Les membres du bureau du Conseil communautaire

S'ils n'étaient que trente et un conseillers dans l'attente des élections municipales de la Commune de Pont d'Ain, c'est après les scrutins de début octobre que six nouveaux membres ont intégré le Conseil communautaire.

Ce sont donc trente-sept conseillers communautaires qui représentent les quatorze communes constituant la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Un bureau a été formé, il comprend l'ensemble des maires des quatorze communes membres et les vice-présidents élus par les conseillers et en charge de missions définies :

Président : Thierry Dupuis, maire de Neuville-sur-Ain, c'est son deuxième mandat

1re vice-présidente : Béatrice de Vecchi, maire de Saint-Alban

- Insertion par le travail
- Ressources humaines de la communauté de communes
- Animation du projet de territoire coopératif

2e vice-président : Jean Michel Giroux, maire de Poncin

- Prospective en urbanisme
- Assainissement non collectif
- Référent santé

3e vice-présidente : Anne Bollache, maire de Jujurieux

- Programmes énergies, habitats et paysages

4e vice-président : Christian Batailly, Maire de Saint-Jean-le-Vieux

- Économie touristique

5e vice-présidente : Fabienne Charmetant, maire de Priay

- Accompagnement à la parentalité (soutien scolaire CLAS, sur un air de famille, PEDT)
- L'enfance et la jeunesse (accueil périscolaire, multi accueil, centres de loisirs)

6e vice-président : Frédéric Monghal, conseiller municipal de Jujurieux

- Prévention, gestion et valorisation des déchets

Des groupes de travail ont été constitués autour de ces axes qui s'adaptent selon les besoins. Certains groupes sont composés exclusivement d'élus et d'autres sont ouverts à la population (suivant les thématiques).

Vous pouvez retrouver les comptes rendus des conseils communautaires sur ain-cerdon.fr/La-communauté/conseils-communautaires.



Thierry DUPUIS
Président



Béatrice DE VECCHI
1re vice-présidente



Jean-Michel GIROUX
2e vice-président



Anne BOLLACHE
3e vice-présidente



Christian BATAILLY
4e vice-président



Fabienne CHARMETANT
5e vice-présidente



Frédéric MONGHAL
6e vice-président



Pierre BELY
Adjoint, Boyeux Saint-Jérôme



Jean-Michel BOULMÉ
Maire, Serrières-sur-Ain



Marc CHAVENT
Maire, Cerdon



Marie-Christine CUTURIER
Maire, Challes-la-Montagne



Dominique GABASIO
Maire, Varambon



Jean-Marc JEANDEMANGE
Maire, Pont d'Ain



Frédérique MOLLIE
Maire, Labalme



Alain POIZAT
Maire, Mérignat

LOGICIEL INOÉ

À compter de janvier 2021, la Communauté de communes se dote d'un nouveau logiciel de gestion pour les accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire, il s'agit du logiciel iNoé.

Un véritable portail en ligne sera à la disposition des familles pour faciliter leurs démarches administratives auprès de la structure fréquentée, « Espace famille », qui transmettra automatiquement les données au logiciel iNoé. Après la création d'un compte, les parents disposeront de cet « Espace Famille » dédié qui apportera plusieurs avantages tant pour eux que pour la structure concernée.

Pour les parents :

En accédant à leur dossier, ils pourront :

- disposer d'une information complète sur leurs inscriptions en cours et procéder à toute nouvelle demande dans les délais de prévenance mentionnés dans le règlement de fonctionnement ;
- transmettre et consulter les documents nécessaires à l'inscription ;
- mettre à jour en direct certaines informations concernant leur famille ;
- consulter et télécharger les factures ;
- consulter et télécharger les documents fournis par la direction (dossier d'inscription, plaquettes des vacances...).

Pour la structure :

L'Espace Famille améliore la relation avec les familles en proposant des démarches administratives simplifiées et il bénéficie surtout d'une interface sécurisée avec le logiciel iNoé évitant la double saisie (récupération des pré-inscriptions, des coordonnées des parents et des enfants, des règlements...).

Toutes les inscriptions de l'enfant sont récapitulées sur un même écran à partir duquel les parents accèdent à l'historique des inscriptions (réservations, liste d'attente, etc.).

La gestion de « Mes factures » permet à chaque famille de visualiser sa situation financière. Les règlements peuvent être réalisés en ligne et sont exportés directement dans le logiciel iNoé.

Enfin, les parents avec leur identifiant et leur mot de passe remis par la structure se connectent en toute sécurité sur l'Espace Famille. Ils pourront formuler leurs demandes en ligne et préciser leurs demandes de réservations aux activités proposées par la structure.

Et si... ? Pas de panique !

« Et si je ne sais pas à partir de quand me connecter à l'Espace Famille ? »

Afin que le changement se passe le plus simplement pour tous et compte tenu du nombre très important de structures et de dossiers familles gérés par la Communauté de communes, le déploiement de l'Espace Famille se fera en plusieurs étapes :

- Les inscriptions périscolaires annuelles pourront commencer à utiliser le portail familles iNoé dès janvier 2021.
- Les inscriptions périscolaires mensuelles pourront commencer à utiliser le portail familles iNoé dès février 2021.
- Les inscriptions aux vacances d'hiver 2021 se feront également sur le portail familles iNoé.

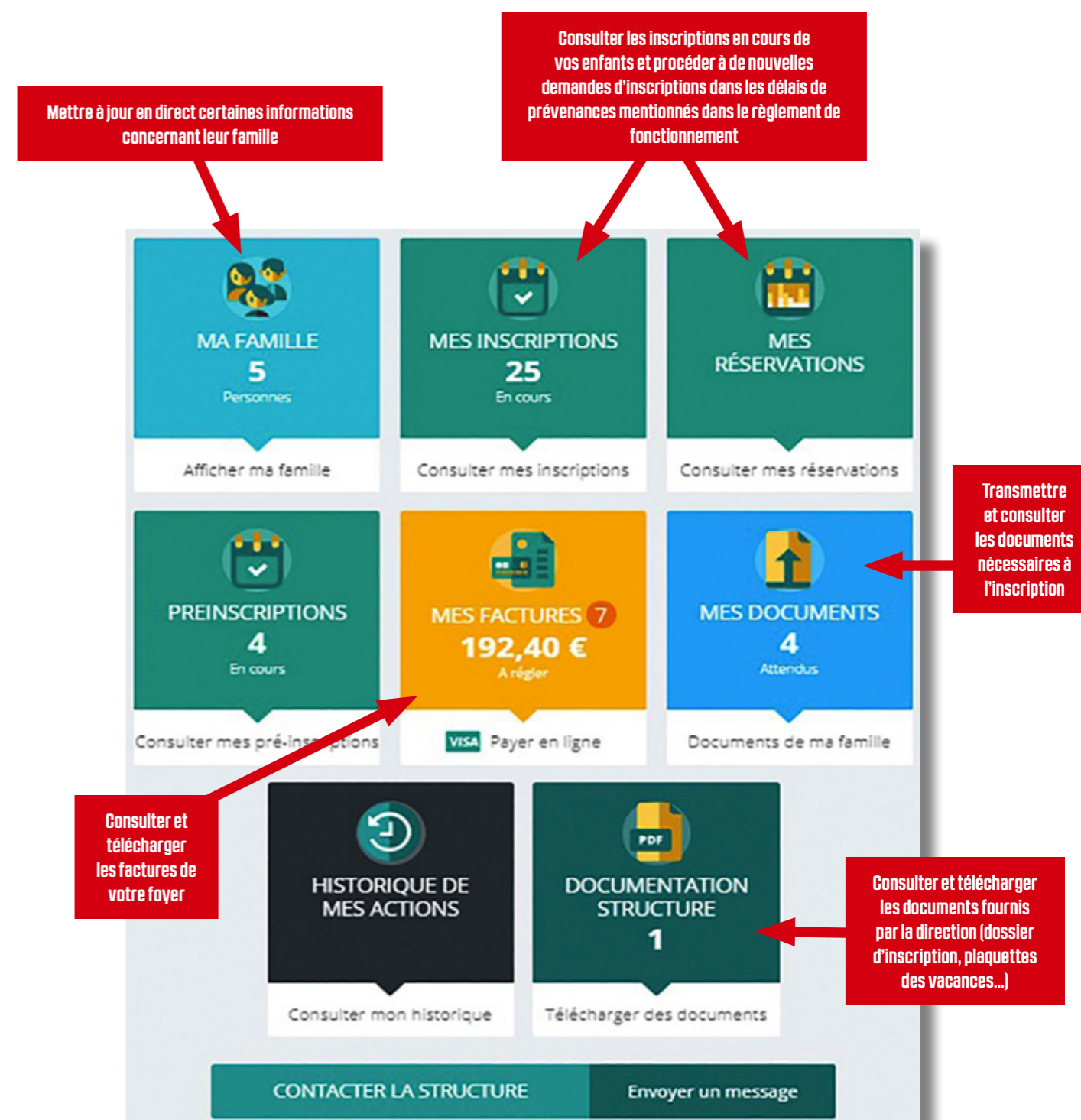
Dans tous les cas, un mail avec les identifiants et la procédure à suivre sera envoyé à l'ensemble des familles bénéficiant déjà des services d'accueils de la Communauté de communes.

« Et si je n'ai pas d'outil informatique ou internet ? »

Le portail famille iNoé n'est pas une application, mais un site internet sécurisé, il n'est donc pas nécessaire de télécharger une plateforme. Il suffit de se connecter via un moteur de recherche. Le portail famille iNoé est accessible depuis un PC ou un smartphone.

Si vous ne pouvez pas avoir accès à internet, les équipes d'animation resteront bien sûr à votre disposition pour prendre vos inscriptions. De même les directions des ALSH pourront vous imprimer vos factures.

Dans tous les cas les inscriptions, modifications et annulations hors délais ne pourront se faire via le portail familles iNoé.



ENFANCE

2 ALSH à Jujurieux
et Pont d'Ain

10 ALSH
périscolaire
matin et soir sur
les 11 écoles de la
communauté de
communes

750 enfants
accueillis les soirs

35 animateurs

237 inscriptions
aux ateliers d'initiation
sur les écoles de
Poncin et Priay

L'ACTION ÉDUCATIVE SUR LE TERRITOIRE

Dans ces différentes compétences, la Communauté de communes est présente auprès des familles pour assurer les activités périscolaires. Si c'est une compétence facultative, c'est d'abord un choix politique de mettre en place un service à la population sur son territoire.

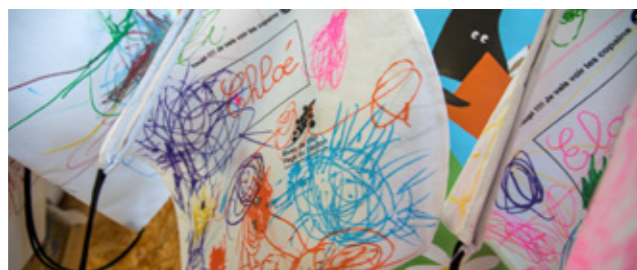
Ces activités périscolaires sont prises en charge par les accueils de loisirs : des lieux permettant aux enfants de découvrir de nouveaux horizons et surtout d'avoir un égal accès à des activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Mais comment fonctionnent les accueils de loisirs sans hébergement - ALSH, que l'on appelait dans le temps centres de loisirs ou centres aérés ?

- Déclarer l'ALSH auprès des services de l'État : le ministère de la Cohésion sociale autorise l'ouverture, fixe la réglementation et contrôle, afin de garantir la qualité et la sécurité des ALSH.

- Percevoir la prestation de services : un conventionnement d'objectifs et de financements est mis en place avec la CAF de l'Ain et la MSA Ain-Rhône. Il s'agit d'un accompagnement technique afin d'assurer la qualité et l'accueil de tous, accompagnement financier afin de diminuer la participation financière des familles et favoriser la mise en place de projets et la formation du personnel.

- Envisager un partenariat avec des associations d'éducation populaire ce qui permet de mettre en place de nombreux projets.



UN GUICHET PETITE ENFANCE POUR FACILITER VOS RECHERCHES DE MODE D'ACCUEIL.

Ce service s'adresse aux futurs parents ou parents d'enfants de moins de 6 ans en recherche d'un mode d'accueil sur la Communauté de communes.

Le guichet petite enfance est un service itinérant, gratuit, qui a pour but de vous aider dans vos recherches de modes d'accueil. Lors de chaque permanence deux professionnels de la petite enfance vous donneront toutes les informations sur les modes d'accueil (collectif et individuel), les disponibilités, les démarches à effectuer, les tarifs. ■

UNIQUEMENT SUR RDV DE 14 H A 17 H AUX NUMEROS SUIVANTS :

LES P'TITS LOUPS - Tél. 04 37 63 23 10
5, rue Louise de Savoie - 01160 Pont D'Ain

FA'BULETTE - Tél. 04 74 46 50 62
Rue de la Verchère - 01450 Poncin

LA MAISON FRIMOUSSE - Tél. 04 74 36 94 412
rue des érables - 01640 St Jean Le Vieux



FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) - COMMENT CA MARCHE ?

UN AGREMENT

« Ministère de la cohésion sociale »
Autorise l'ouverture, fixe la réglementation et contrôle afin de garantir la qualité et la sécurité des ALSH

UN CONVENTIONNEMENT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS « CAF DE L'AIN ET MSA AIN-RHÔNE »

Accompagnement technique afin d'assurer la qualité et l'accueil de tous, accompagnement financier afin de diminuer la participation financière des familles et favoriser la mise en place de projets et la formation du personnel.

UN ORGANISATEUR

« La communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon »
Compétence facultative - Choix politique de mettre en place un service à la population sur son territoire

UNE REGLEMENTATION LEGALE

« Un taux d'encadrement » Lié à la période d'accueil et à l'âge des enfants
En périscolaire matin et soir :
1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
Les mercredis :
1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
Les vacances :
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
« Des animateurs qualifiés »
80 % minimum de personnes diplômées BAFA ou équivalence dont 30 % maximum peuvent être stagiaires.

PROJETS ANNÉE 2020-2021



« Mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? »

La Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon organise une conférence animée par l'IFMAN le jeudi 3 juin 2021 à 19 h 00 au foyer rural de Poncin ouverte gratuitement à tous dont le sujet est « mais qu'est-ce qui se passe dans sa petite tête ? ».

A partir du livre « j'ai tout essayé » d'Isabelle FILLIOZAT, une exposition de 5 panneaux a été créée afin de mieux comprendre les émotions et réactions du jeune enfant et de développer ses compétences et son savoir-faire dans la relation avec son enfant.

L'exposition circulera ensuite dans les écoles et périscolaire de Poncin et Priay, dans le multi-accueil « Fa'bullette » ainsi qu'au RAM « AM STRAM GRAM ».

Projet musical les Rives de l'Ain

Les deux intervenantes musicales de la Communauté de communes mises à disposition dans les établissements scolaires proposent cette année un projet en partenariat avec l'artiste PETREK pour les enfants de cycle 2 et 3 des écoles volontaires.

Ce projet artistique de grande ampleur s'adresse à un large public (école, famille, accueil de loisirs), il prendra forme autour de 2 axes :

L'axe musical :

. Enfants du cycle III : création de chansons sur les rives de l'Ain avec Petrek.

. Enfants du cycle II : interprétation de chansons de Petrek. Création d'une vidéo, passage en studio pour l'enregistrement d'un album et représentation lors de l'événement « Sur un air de familles ».

L'axe arts plastiques / arts visuels

Enfants du cycle III/cycle II/familles/accueil de loisirs : Illustration des chansons pour la création d'un livre.

Les créations auront pour thème du territoire Rives de l'Ain-Pays du Cerdon et la rivière vu à travers les yeux des différents enfants, l'objectif est de mettre en scène la parole, développer la créativité et l'imagination des enfants, des enseignants, des familles pour que leurs richesses, leurs ressources, leurs compétences soient mises en commun et mettent en lumière notre territoire.

Sur un air de familles

La 5e édition de « Sur un air de familles » aura lieu le samedi 12 juin 2021 à Neuville-sur-Ain.

Il s'agit d'une journée festive et éducative, dédiée aux familles, organisée avec l'aide des partenaires et bénévoles locaux. Un rendez-vous incontournable dans le cadre du mieux vivre ensemble sur le territoire. ■



Les rendez vous Guichet petite enfance

22 janvier 2021
Les P'tits Loups

26 février 2021
Fabulette

19 mars 2021
Les P'tits Loups

30 avril 2021
La Maison Frimousse

21 mai 2021
Fabulette

25 juin 2021
La Maison Frimousse

PORTAGE DES REPAS

La Communauté de communes organise le portage de repas à domicile afin de permettre à ses bénéficiaires de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans se préoccuper des courses ou de la cuisine qui sont devenues une difficulté pour eux.



Un partenariat avec la cuisine centrale du Château de Valence à Jujurieux a été mis en place pour réaliser les repas, l'ADAPA de Bourg-en-Bresse se charge de la livraison des plateaux-repas.

La demande est en constante évolution depuis plusieurs années, et encore plus depuis la crise sanitaire. Cette année ce sont plus de 90 personnes qui en bénéficient sur l'ensemble du territoire. Pour faire face à l'augmentation de cette demande, la Communauté de communes a décidé de réorganiser le service et a lancé un marché public ce qui entraîne la fixation d'un cahier des charges au plus près des besoins de chacun et toujours dans un souci d'amélioration du service.

LE PORTAGE DE REPAS, COMMENT ÇA MARCHE ?

- Le service a lieu toute l'année, du lundi au dimanche, sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai.
- Chaque semaine, des fiches « menu » sont apportées au domicile de la personne afin de valider les menus ou choisir des menus de substitution.

- Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat chaud (viande ou poisson et accompagnement), d'un fromage, d'un dessert, d'une soupe ou du pain.
- Les repas sont livrés chauds chaque fin de matinée par les aides à domicile de l'ADAPA

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le service est proposé aux résidents du territoire :

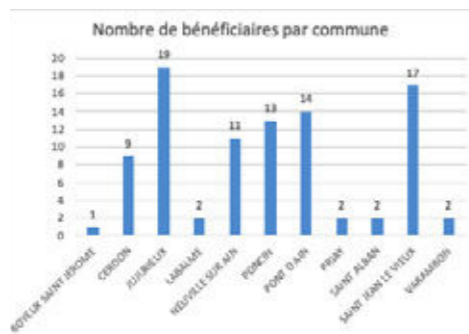
- Âgés de plus de 70 ans.
- Atteints d'un handicap.
- Ayant des difficultés momentanées du fait de la maladie.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- 9,70€ le repas.
- Modes de règlement mensuel : par chèque, par prélèvement automatique ou en ligne.

Contact

Angélique ARMAND
Responsable du service - 04 74 37 13 32 -
accueil@ain-cerdon.fr



92 bénéficiaires

46 nouveaux bénéficiaires

65 repas distribués en moyenne par jour en semaine

37 repas distribués en moyenne par jour le week-end

HABITAT

PROPRIÉTAIRE : OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (O.P.A.H.)

Vous êtes propriétaire occupant ou propriétaire bailleur ? Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour améliorer votre logement.

L'Opération Programmée de l'Habitat (O.P.A.H.) a été lancée en juin 2018 par la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie de sa population, en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil départemental de l'Ain. Elle devrait prendre fin en juin 2021. ■

● OBJECTIFS

- Lutter contre la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique des logements
- Favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement
- Réhabiliter les logements vacants en vue de développer les logements locatifs à « loyer modéré »
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

● COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

En contactant M. PICHARD de SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), chargé de mission au 04 74 21 02 01. Il vous apportera gratuitement les informations et conseils en financement, les travaux et réglementations en vigueur, des visites et études de vos projets pour vous permettre d'apprécier leur opportunité et une assistance pour le montage et le suivi de vos dossiers de demande de subventions auprès de tous les financeurs.

LOCATAIRE : JE RECHERCHE UN LOGEMENT

Pour bénéficier d'un logement HLM, vous pouvez consulter la liste des bailleurs sociaux et les modalités relatives à la demande d'un logement HLM sur le site de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain : www.adil01.org/vivre-dans-lain/louer/



3 QUESTIONS À...

YVETTE DUSSOLIN

Yvette Dussolin, veuve, a 89 ans. Elle habite un appartement dont elle est propriétaire dans un immeuble à Pont d'Ain. Au début de l'hiver dernier, elle a fait modifier sa salle de bain pour installer une douche à la place de la baignoire.

Ain Cerdon Mag' : Pourquoi avoir entrepris ces travaux ?

Nathalie Boyer : Après une opération du genou, j'avais beaucoup de difficulté à plier ma jambe. Je ne pouvais plus accéder à ma baignoire. Je ne voulais pas envisager de quitter mon logement pour aller en maison de retraite. La solution était de faire installer une douche. J'ai fait faire un devis et j'ai reçu la visite d'une assistante sociale qui m'a présenté toutes les aides auxquelles je pouvais prétendre

Ain Cerdon Mag' : Était-ce compliqué de faire la demande et combien cela a-t-il coûté ?

N.B. : Après avoir pris contact avec SOLIHA, une assistante sociale est venue me voir pour constater les aménagements à prévoir et elle s'est occupée de tous les papiers. Le dossier était prêt en juillet et j'ai eu son acceptation après les vacances. Ma douche était installée avant l'hiver. Le coût total de l'installation était de 3 727 €. Entre les différentes aides de l'ANAH, du Conseil départemental et de la Communauté de communes, je n'ai eu que 80 € environ en reste à payer.

Ain Cerdon Mag' : Êtes-vous satisfaite ?

N.B. : Je suis bien contente ! Surtout de pouvoir rester chez moi, de garder mon autonomie. Je fais livrer mes repas trois fois par semaine à domicile, une infirmière passe une fois par semaine, j'ai tout sur place. Je prends ma douche en toute sécurité et si un jour j'ai besoin d'assistance pour la toilette, la douche est bien conçue pour l'intervention d'une tierce personne. Oui, je suis bien contente de pouvoir rester indépendante dans mon appartement !

Depuis le démarrage de l'O.P.A.H.

Propriétaires occupants :

- Amélioration thermique :

55 logements

- Adaptation : 21 logements

- Travaux lourds : 2 logements

Propriétaires bailleurs :

- 24 logements locatifs

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS : QUAND ENTREPRENDRE DEVIENT POSSIBLE



La Communauté de communes et ses acteurs mettent tout en œuvre pour attirer de nouvelles entreprises et des porteurs de projets afin de les aider à s'implanter durablement. Dans un contexte économique difficile et fragile, le territoire doit se mobiliser pour les accompagner le mieux possible.

La Communauté de communes s'engage à créer les conditions propices à leur implantation et à leur développement : cela passe par le déploiement de modes d'accessibilité du territoire, un travail pour une offre de transport performante, par la gestion des équipements et infrastructures utiles à l'attractivité et à la compétitivité du territoire, et ce, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement

économique. C'est un travail de longue haleine, mais qui ne peut que profiter au rayonnement du territoire en matière économique, industrielle et touristique.

Outre les aides dont peuvent bénéficier les créateurs ou repreneurs d'entreprise de la part de l'État (Nacre, Acre, Arce...), plusieurs montages financiers simples sont possibles et la Communauté de communes est présente pour les accompagner vers ces aides qui sont un véritable coup de pouce comme peuvent en témoigner la vingtaine d'entreprises qui en ont bénéficié ■

SUR LA PÉRIODE 2019-2020, CE SONT PRÈS DE 190 000 € DE PRÊTS D'HONNEUR/PRÊTS MOBILITÉ QUI ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS ET 150 000 € DE SUBVENTION « AIDE À L'IMMOBILIER » PAR :

- **ADIE** : association qui intervient sur toute la France pour permettre l'accès au crédit et à l'accompagnement professionnel personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

- **Département de l'Ain et Communauté de communes.**

Parce qu'accompagner un projet est un gage de réussite tant pour celui qui le porte que celui qui le soutient, la Communauté de communes souhaite s'engager auprès des nouveaux entrepreneurs pour le développement du territoire au profit de tous.

- **Initiative Plaine de l'Ain Côtière – IPAC** : 1er réseau d'accompagnement et de financement des entrepreneurs, qui intervient en partenariat avec des organismes, assureurs et banquiers. Un prêt d'honneur à 0 % (1 500 à 20 000 €), un accompagnement par un expert, un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté. 90 % des entreprises accompagnées sont encore en activité après trois ans d'existence.

- **Réseau Entreprendre® Ain Val de Saône** : un réseau d'associations de chefs d'entreprise dont la vocation est d'accompagner les créateurs/repreneurs d'entreprises et de leur octroyer une aide financière par le biais de prêts d'honneur sans intérêts ni garantie ■

URBANISME

QUELLE CONSTRUCTION SANS AUTORISATION ?

- Une création de surface inférieure à 5 m²,
- Les murs de soutènement hors abords d'un monument historique,
- Les piscines dont le bassin est inférieur à 10 m²,
- Les installations temporaires de moins de 3 mois ou de moins de 15 jours pour celles situées dans les abords d'un monument historique.

QUAND FAUT-IL UNE AUTORISATION ? DANS TOUS LES AUTRES CAS DE TRAVAUX.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

QUE FAIRE ? À QUI M'ADRESSER ?

Vous devez déclarer votre projet au moyen d'un formulaire officiel de type CERFA téléchargeable sur le site : www.service-public.fr – rubrique logement puis urbanisme. Et le déposer dans la mairie où ont lieu les travaux/constructions.

TOUTES CONSTRUCTIONS, AMÉNAGEMENTS, MODIFICATIONS DE DESTINATION SUR VOTRE PROPRIÉTÉ ET/OU DANS VOTRE MAISON SONT SOUMIS À UNE AUTORISATION ADMINISTRATIVE PRÉALABLE AUX TRAVAUX.

EXEMPLES : UN PORTAIL, UNE PISCINE, UN ABRI DE JARDIN, DES TRAVAUX DE TOITURE, UN RAVALEMENT DE FAÇADE, UN CHANGEMENT DE FENÊTRES, LA TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN PIÈCE D'HABITATION, L'INSTALLATION D'UNE VÉRANDA, ETC.

2 principaux types de demandes pour les particuliers

UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire

Exemples de cas concrets et courants soumis à déclaration préalable

- Création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20 m² hors zone U du Plan local d'urbanisme (et de 5 à 40 m² pour les extensions en zone U du Plan local d'urbanisme). Cela concerne également les abris de jardin, les locaux techniques des piscines, etc.
- Tous travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination (réfection de toiture, ravalement de façade, changement de porte, volets, fenêtres, etc.).
- Piscines non couvertes (enterrées ou hors-sol) avec une surface de bassin comprise entre 10 m² et 100 m².
- Murs (autre que de soutènement ou de clôture) dans les abords d'un monument historique ou d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 mètres hors espace protégé.
- Changements de destination d'un bâtiment sans modifications des structures porteuses du bâtiment ni de sa façade.
- Divisions d'un terrain en vue de construire ne s'accompagnant pas de la création de voies, d'espaces ou d'équipements communs et non situées dans les abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable ■

UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le formulaire de permis de construire pour une maison individuelle doit être, comme son nom l'indique, utilisé pour des projets de construction d'une maison individuelle d'habitation et de ses annexes ainsi que pour tous travaux portant sur une maison individuelle existante. Si votre projet nécessite en plus d'effectuer des démolitions, vous pouvez en faire la demande à l'aide de ce formulaire.

Exemples de cas concrets et courants soumis à permis de construire pour maison individuelle

- Construction d'une habitation d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol supérieure à 20 m².
- Piscines couvertes avec couverture de plus de 1,80 m de haut, quelle que soit la superficie du bassin ■



Pour tous renseignements sur ces procédures :

N'hésitez pas à nous contacter, même en amont du dépôt de la demande d'autorisation, nous pourrions vous conseiller.

Contactez la mairie du lieu des travaux et/ou de la construction ou le service urbanisme de la communauté de commune : urbanisme@ain-cerdon.fr ou 06 38 41 60 54

Chiffres clef

ADIE

Prêts d'honneur + prêts mobilité
(25 000 € de prêts en 2019)

Initiative Plaine de l'Ain Côtière

Prêts d'honneur (28 000 € en 2019 /
45 000 € en 2020)

Réseau Entreprendre Ain Val de Saône

Prêt d'honneur (90 000 € de prêt)

Aide à l'immobilier d'entreprise (subvention non remboursable)

Département de l'Ain en partenariat avec la communauté de communes = 150 000 € subvt déjà attribuée en 2020

ADIE

Centre des Entrepreneurs
90A rue Henri de Boissieu - 01000 Bourg-en-Bresse
Tel. 09 69 32 81 10
www.adie.org

Initiative Plaine de l'Ain Côtière

Parc industriel de la Plaine de l'Ain
270 allée des Lilas - 01150 Saint-Vulbas
Tel. 04 74 40 30 40
initiative.pac@gmail.com
www.initiative-plainedelaincotiere.com

Réseau Entreprendre Ain & Val-de-Saône

220 avenue des Granges Bardes - 01000 Bourg-en-Bresse
Tel. 04 74 21 88 07
avs@reseau-entreprendre.org
www.reseau-entreprendre-ainvalde-saone.fr

TOURISME

La pandémie de la Covid-19 a bien chahuté l'activité touristique internationale et nationale. Les restrictions d'activité mises en place pour lutter contre l'épidémie et les entraves aux déplacements internationaux ont beaucoup affecté les acteurs du tourisme. Cependant, les premières estimations à la fin du troisième trimestre faisaient apparaître pour la France des résultats meilleurs que ceux escomptés, même s'ils sont négatifs. Qu'en est-il de notre territoire alors que l'activité touristique n'a « vraiment » démarré qu'en mai 2020 ?



RETOUR SUR LE CONFINEMENT DE MARS À MAI :

L'office du tourisme a maintenu et adapté la communication numérique pour rester en lien avec les abonnés Facebook et Instagram : faire voyager les gens autrement et continuer à les faire rêver, un moyen de les faire « s'évader » et de leur donner envie de venir après le confinement. Au vu des chiffres de la saison, tout laisse à penser que cette communication a bien fonctionné.

Rester aux côtés des prestataires touristiques, les accompagner, les mobiliser alors que leur moral était souvent au plus bas. L'important a été de garder un lien avec eux pour les soutenir.

ADAPTATION D'UN PROTOCOLE SANITAIRE

L'ensemble des acteurs du tourisme se sont adaptés aux nouvelles « normes COVID » en respectant à la lettre les protocoles selon les lieux visités afin de protéger les visiteurs. En particulier :

- Des panneaux en plexiglas à l'accueil, des distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée et sur la banque d'accueil, port du masque obligatoire pour les visiteurs, limitation du nombre de personnes dans l'espace accueil, documentation touristique plastifiée pour faciliter le nettoyage après consultation...

FRÉQUENTATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

La fréquentation a été relativement stable, mais tous les acteurs n'en ont pas profité de la même manière. Les nouvelles conditions de visite ont entraîné un fort attrait pour les activités en extérieur (canoë, randonnées, baignades...), et ce, d'autant plus que l'été a été plutôt beau et chaud. En revanche, il a été observé une baisse des nuitées en hôtel et camping. Le musée des Soieries Bonnet a enregistré une baisse de

PRÉPARATION DE LA SAISON PROCHAINE

Après une saison écourtée, c'est la période de fermeture pour l'hiver qui a commencée au Service tourisme et un travail se réalise en coulisse pour préparer la prochaine saison :

- Cet été, il avait fallu s'adapter très vite au contexte de la pandémie pour accueillir les touristes dans des bonnes conditions et répondre à leurs attentes, pour la saison prochaine il s'agit de prendre le temps pour se préparer.

- Le premier travail de l'équipe a été de faire un bilan des activités de cet été pour garder ce qui plaît et faire évoluer ce qui attire moins. Il faut être innovant, ingénieux pour inventer et créer de nouvelles offres d'animation du territoire. Et si nous entrons dans une nouvelle aire avec un « tourisme autrement ? ». Et si notre territoire devenait un véritable lieu pour

Certains restaurateurs ont développé la vente de plats à emporter, une autre manière de travailler qui perdure d'ailleurs aujourd'hui et qui leur permet de garder le lien avec leurs clients. Vous pouvez trouver sur le site internet de l'office de tourisme la liste des commerces et prestataires qui proposent ce type de services. Les agents de la Communauté de communes du Service tourisme ont renforcé leur communication auprès des prestataires touristiques afin de les tenir informés régulièrement des dispositifs d'aide, des annonces gouvernementales... L'important était de garder un lien avec eux pour les soutenir.

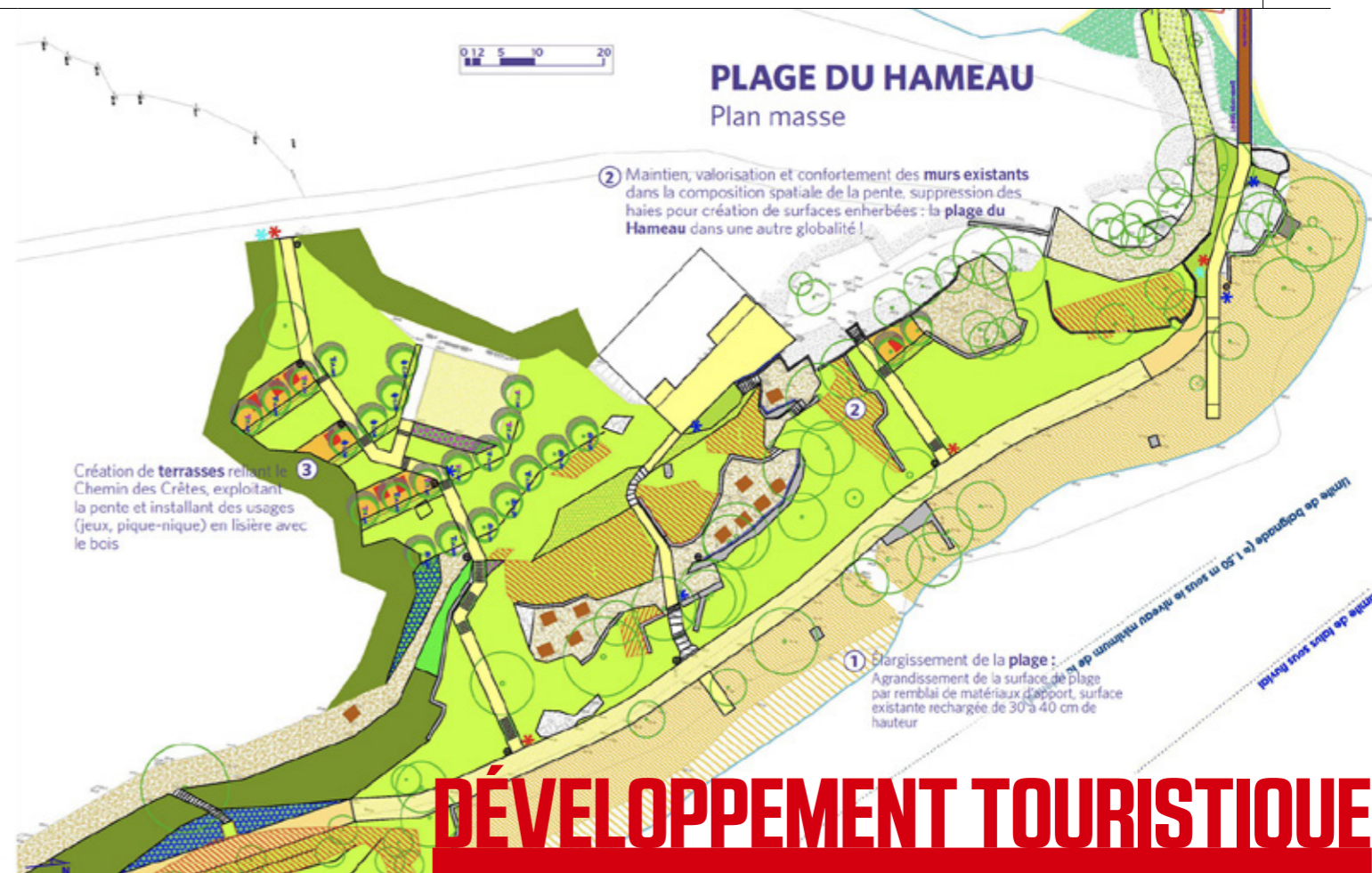
- Adaptation de l'offre au sein des différents sites touristiques du territoire, dans les lieux d'hébergement et de restauration. Par exemple: suppression du petit train aux Grottes du Cerdon, achat de nouvelles tables pour la distanciation physique au restaurant La Brasserie des Rives de l'Ain à Varambon, diminution de la jauge pour les visites guidées au musée des Soieries Bonnet...

ses visiteurs, parce qu'une grosse partie de sa clientèle est constituée de groupes qui n'ont pas pu organiser de sorties. Quant aux Grottes du Cerdon, ils ont été lourdement touchés en début de saison par l'absence de groupes notamment scolaires. Mais les mois de juillet et août ont été très bons avec même une augmentation de la fréquentation par rapport aux années précédentes.

se ressourcer en pleine nature où se mêlent gastronomie et culture ? Et si cela devenait une opportunité pour notre territoire ?

- Il faut néanmoins maintenir les relations avec les associations, les autocaristes, les écoles et présenter l'offre du territoire, créer des journées sur mesure, gérer les réservations de visites pour les groupes même s'ils n'ont pas pu venir sur notre territoire en 2020. Les groupes d'enfants et de personnes âgées représentent une grosse part de la clientèle de notre territoire.

- Et enfin préparer la communication pour la prochaine saison : guides et cartes touristiques, projets de publication dans les médias (journaux, radio, internet...). Tout en participant à la vie des réseaux auxquels appartient l'office de tourisme.



L'ÎLE CHAMBOD ET LES GORGES DE L'AIN

DIFFÉRENTS ESPACES ET SERVICES SERONT RESTRUCTURÉS :

- Le parking verra sa capacité d'accueil optimisée et son accès sécurisé.
- Sur le parvis : l'accès au pôle d'accueil sera plus lisible, plus fluide et sécurisé et ce lieu sera un véritable centre d'information.
- Sur l'Île Chambod, il est prévu l'extension de la plage Nord vers le Sud en l'aménageant de gravier roulé et en créant des espaces enherbés pour créer aussi des espaces de détente.
- Balades : une signalétique informative permettra de découvrir les espaces en modes doux (piétons).
- Côté Merpuis : les abords de la voirie et les lieux de détente seront restructurés, le stationnement sera réorganisé et des aires de jeux et sanitaires publics seront installés.

L'Île Chambod s'est formée en 1960 lors de la construction de la retenue du barrage d'Allement sur la rivière d'Ain. Située entre Poncin, Hautecourt-Romanèche et Serrières-sur-Ain, la base de loisirs est installée dans un cadre naturel préservé, au cœur de 20 hectares de verdure, et aménagé autour d'un plan d'eau navigable de 15 km. Le site est géré par le Syndicat Mixte de l'Île Chambod, un regroupement de communes chargé de son aménagement et de son équipement.

Des acteurs publics et privés se fédèrent autour d'un projet visant à faire des Gorges de l'Ain et de l'Île Chambod un site touristique majeur de loisirs orienté sur les activités douces et de pleine nature.

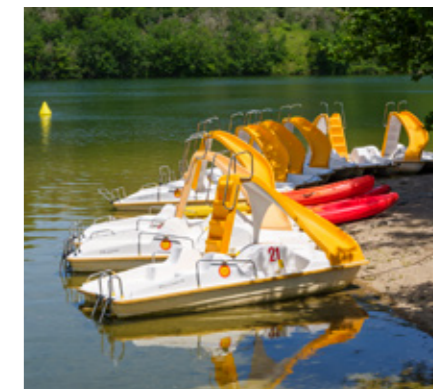
Pour un coût global estimé à 2,2 M€, des soutiens importants se sont déployés, comme celui de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon aux côtés du Département, le contributeur principal, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'Europe, l'État, EDF et les autres membres du Syndicat Mixte de l'Île Chambod.

La mise en valeur du site de l'Île Chambod (rive droite) et de Merpuis (rive gauche) passe par la réalisation de travaux de requalification. C'est le levier indispensable pour dynamiser ce site naturel à fort potentiel, pour renforcer l'attrait touristique et le rayonnement des Gorges de l'Ain, .

Un patrimoine naturel, un lien direct avec la rivière d'Ain et sa préservation environnementale, ce site est la porte d'entrée sur la Vallée de l'Ain et qui plus est très apprécié des touristes comme des locaux : il est devenu incontournable. Il était tout à fait naturel de lui consacrer un projet ambitieux.

Les travaux ont démarré en octobre et devraient se terminer au printemps 2021 pour que le site soit opérationnel à l'ouverture de la saison d'été 2021.

Un appel à projets a été lancé pour créer des hébergements touristiques intégrés afin d'enrichir la gamme de l'offre touristique et de positionner le site sur le court-séjour. Cet aménagement est envisagé sur la partie sud de l'île à la place du parc vétuste existant.



ENVIRONNEMENT - DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES : GESTES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÔLE DES AGENTS



Le territoire de la Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Gerdon est doté de trois déchèteries dont elle assure la gestion : Jujurieux, Poncin et Pont d'Ain.

Les points de collecte en déchèterie ne sont pas de simples décharges à ciel ouvert où il suffit de jeter sans se préoccuper de rien d'autre.

Utiliser les déchèteries c'est favoriser le recyclage et la valorisation des déchets : c'est faire un geste pour le développement durable.

Les déchèteries sont des espaces aménagés accessibles gratuitement aux particuliers (accès payant pour les professionnels) qui peuvent déposer les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte hebdomadaire des ordures ménagères du fait de leur nature et de leur volume.

Ces aménagements permettent de vous accompagner à poursuivre les efforts que vous faites déjà dans le tri sélectif à votre domicile.

Tout a été pensé pour permettre leur accès dans les meilleures conditions avec un plan de circulation, un quai de déchargement accessible aux véhicules avec remorque...

NOUVEAU : UNE BENNE ECO-MOBILIER SUR CHAQUE DÉCHÈTERIE DEPUIS OCTOBRE 2020.

Après la déchèterie de Jujurieux, équipée depuis mai 2016, c'est au tour des déchèteries de Poncin et de Pont d'Ain d'être équipées d'une benne spécialement dédiée au mobilier.

Vous pouvez y déposer tous types de meubles (quel que soit leur état et le type de matériau), y compris le mobilier de jardin, caisses et paniers de rangement, matelas, ainsi que couettes, oreillers et coussins.

Merci de démonter vos meubles au préalable, si possible.

Les planches provenant d'une étagère ou d'une cuisine équipée par exemple sont à déposer dans la benne Eco-Mobilier et non dans la benne bois traité.

En cas de doute, l'agent de déchèterie vous orientera vers la benne adaptée.

En 2019, 121 tonnes de mobilier ont été collectées sur la déchèterie de Jujurieux et ainsi valo-

risées. Résultat : moins d'encombrants enfouis = des économies pour la planète et le budget !

Vous y retrouvez les bennes pour les végétaux, le bois, la ferraille, les gravats, les encombrants, les cartons... des aires de stockage pour les produits dangereux, les pots de peinture, les piles, les capsules de café... des colonnes pour les verres, papiers, textiles...

Sur Poncin et Pont d'Ain, le bois brut peut être mis de côté pour permettre à ceux qui le souhaiteraient d'en récupérer pour du bois de chauffage.

Une fois les déchets collectés, ils sont acheminés auprès des différentes filières de recyclage afin d'isoler des matières spécifiques et maîtriser le flux de déchets à traiter. Ce qui ne peut être valorisé est enfoui.

Pour en savoir plus :

Saviez-vous qu'il existe des solutions pour vous débarrasser facilement et rapidement de tous les meubles dont vous ne vous servez plus et qui encombrant progressivement votre maison ? Découvrez lesquelles ! www.eco-mobilier.fr/page/des-solutions-proches-de-chez-vous/



LAISSONS LA PAROLE À NOS AGENTS



Éric



Lucien



Fabian



Janos

Actuellement, cinq agents interviennent au niveau des trois déchèteries : trois agents, Éric, Lucien et Fabian travaillent respectivement sur Poncin, Jujurieux et Pont d'Ain, Janos est agent de remplacement sur les trois sites en fonction des absences et du surcroît d'activités et Élie intervient actuellement sur Poncin pour pallier l'absence d'Éric.

Au contact du public, il assurent la surveillance, la bonne réception, le contrôle et la gestion des déchets. Un peu sous-estimé par certains, leur rôle est essentiel pour le bon fonctionnement de la déchèterie dans tous ses aspects.

Éric travaille sur le site de Poncin :

Je suis agent de déchèterie depuis douze ans maintenant. J'ai travaillé auparavant dans la maçonnerie. Tout se passe relativement bien sur le site. Il y a quelquefois des incivilités, mais c'est minime. En général, les gens respectent bien les consignes. Mais il faut quand même être très vigilant. Il faut s'assurer de la sécurité des gens aux abords des bennes et faire attention qu'un produit n'échappe pas au tri. Les agents reçoivent une formation pour savoir reconnaître les produits dangereux. Les déchets chimiques ménagers présentent des risques pour la santé et l'environnement (produits de bricolage, d'entretien de la maison, du jardin, de la piscine...), il ne faut pas tout mélanger.

Élie est agent temporaire :

Je travaille en déchèterie depuis quelques mois seulement. J'étais à mon compte en informatique. Tout se passe bien sur Poncin. J'ai eu l'occasion aussi d'intervenir sur Jujurieux. Dans la grande majorité, les choses se passent bien. Mais il faut toujours faire attention : même si les gens ont l'air d'avoir compris les consignes, dès qu'on a le dos tourné, certains sont indisciplinés ! Personne n'est parfait, on essaye de faire au mieux !

Fabian est agent à Pont d'Ain :

Je suis en poste depuis dix ans à la déchèterie de Pont d'Ain. J'ai principalement travaillé en déchèteries auparavant. C'est un bon boulot ! Il faut faire respecter les lieux et le tri, comme un petit gendarme ! En général cela se passe pas trop mal, mais il faut toujours expliquer, conseiller, informer et malheureusement repasser derrière parfois pour récupérer, car certains ne sont pas ou ne veulent pas être disciplinés. Le gros problème, c'est le saccage des locaux qui se produit régulièrement, ainsi que des vols et incendies en dehors des ouvertures. Et depuis quelque temps, les gens sont plus agressifs.

C'EST UN MÉTIER QUI DEMANDE :

- De la sociabilité et de la pédagogie, mais aussi de l'autorité en cas de nécessité.
- Une attention particulière constante pour la sécurité des usagers, le respect des consignes de tri, le suivi du remplissage des bennes et l'anticipation de leur enlèvement pour éviter les débordements et continuer à assurer le service.

Lucien intervient à Jujurieux :

Je travaille sur la déchèterie de Jujurieux depuis huit ans. J'étais travailleur indépendant. Tout se passe bien à Jujurieux ! Les gens sont généralement respectueux, même s'il faut surveiller quand on tourne le dos qu'il n'y ait pas d'erreur de bennes ! Il faut jouer son rôle d'information. Le plus gros souci, ce sont les incivilités une fois que la déchèterie est fermée. Les intrusions pour venir récupérer cuivre, batteries, laitons... Et là, ils ne font pas de détail et ils cassent pour prendre. Le bureau en est régulièrement la cible.

Janos est remplaçant sur les trois sites :

Je suis le joker ! Je travaille depuis 2014 et assure les remplacements lors des absences d'agents. Je suis aussi employé municipal à Mérignat. Avant j'ai travaillé dans l'armée et j'ai été chef d'entreprise dans l'import/export. Pour travailler en déchèterie, il faut être rigoureux, avoir de l'organisation, le sens de la propreté et être pédagogue ! Les gens ont un peu tendance à penser qu'on ne fait qu'ouvrir la porte et qu'il n'y a rien d'autre à faire quand on est agent de déchèterie. Ce n'est pas la majorité, mais c'est ce que je ressens de la part de certains et que j'ai eu l'occasion d'entendre aussi. D'autres n'ont pas envie de respecter les règles, ils ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre. J'essaie de les sensibiliser et de leur expliquer pourquoi il y a des consignes et pourquoi il est dans l'intérêt de tous de les respecter : plus ils respecteront le tri, moins il y aura de déchets qui partiront à l'enfouissement et moins cela coûtera aussi à la collectivité. Les problèmes d'incivilités se retrouvent davantage sur le site de Pont d'Ain, tout comme les déchets sauvages devant la déchèterie. Des agissements qui coûtent cher aussi à la collectivité.

- De la résistance en raison du travail en extérieur par tous les temps (canicule, froid, pluie...) et de la station debout prolongée.
 - Des connaissances sur le tri des déchets et notamment des produits toxiques.
- Enfin, les agents de déchèterie jouent un rôle essentiel en matière d'information et de sensibilisation des usagers aux conditions de collecte, de tri et de recyclage des déchets.

Chiffres clés sur l'année 2019

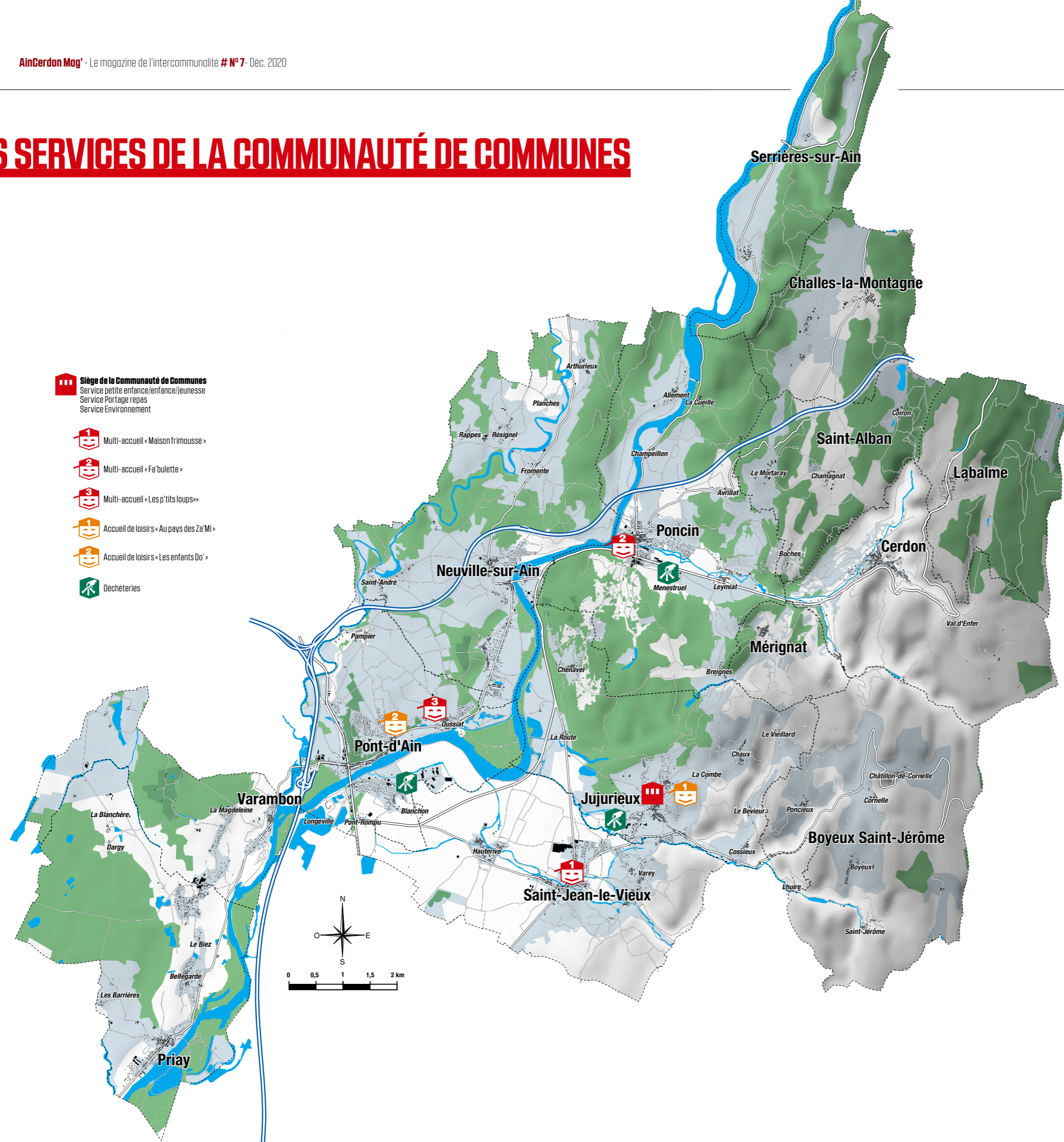
4 558 tonnes,
c'est le volume de déchets qui a été collecté sur les trois déchèteries.

57 193 passages
sur les 3 déchèteries

Janvier est le mois le moins fréquenté avec 2962 passages

août est le mois le plus fréquenté avec 7079 passages

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Siège de la Communauté de Communes
Service petite enfance/enfance/jeunesse
Service Portage repas
Service Environnement

1 Multi-accueil « Maison frimousse »

2 Multi-accueil « Fa'bulette »

3 Multi-accueil « Les p'tits loups »

1 Accueil de loisirs « Au pays des Za'Mi »

2 Accueil de loisirs « Les enfants Do »

Dechèteries

PRATIQUES

Ouverture des bureaux

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez nous contacter au 04 74 37 13 32.

Le jour du rendez-vous merci de porter un masque.

Petite enfance :

- Fa'bulette et les p'tits loups de 7 h à 18 h 30
- la maison Frimousse de 7 h 30 à 18 h 30

Une commission d'admission est prévue en mai pour attribuer les places d'accueil régulier pour le mois septembre.

Pour les demandes d'accueil occasionnel, se renseigner directement auprès de la directrice de l'un des multi-accueils.

- Fa'bulette à Poncin : 04 74 46 50 62
- Les p'tits loups à Pont d'Ain : 04 37 63 23 10
- La maison Frimousse à Saint Jean le Vieux : 04 74 36 94 41

Enfance jeunesse

- Les mercredis de 7 h à 18 h 30 à Pont d'Ain et Jujurieux
- En périscolaire matin et soir à partir de 7 h et jusqu'à 18 h 30 dans chaque école, Pont d'Ain 7 h 15 à 18 h 45.
- Les vacances scolaires de 7 h à 18 h 30 à Pont d'Ain et Jujurieux.

ALSH de JUJURIEUX : Sonia EL HADJ
cljujurioux@ain-cerdon.fr — 04 74 36 88 38

ALSH de Pont d'Ain : Anthony SEGURA
clpontdain@ain-cerdon.fr — 04 37 63 23 16

Relais Assistante Maternelle

Permanences d'accueil les lundis, mardis et jeudis de 14 h à 17h.

Contact : Françoise BARCELO - 06 40 15 09 27

Les déchèteries

Nos déchèteries sont passées aux horaires d'hiver du 1er novembre jusqu'au 31 mars.

- Pour Jujurieux et Pont d'Ain : le lundi de 14 h à 17 h, le mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Pour Poncin : le mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 14 h à 17 h.

LE PROJET COOPÉRATIF AVEC LES FAMILLES

En partenariat avec la CAF et la MSA

Retour sur le 9 octobre, une centaine d'habitants impliqués et des retours positifs

